

# VISIO - Mise en œuvre de la procédure disciplinaire : de la constitution du dossier à la sanction disciplinaire

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchron

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, [gaelle.ducher@adiaj.org](mailto:gaelle.ducher@adiaj.org)) ou Julien (01 53 39 14 24, [julien.laudat@adiaj.org](mailto:julien.laudat@adiaj.org)) pour réaliser cette formation en INTRA

## Objectifs

- Maîtriser la procédure disciplinaire pour mieux gérer les dossiers disciplinaires
- Perfectionner et sécuriser ses pratiques

### Public Visé

- Agents territoriaux chargés de la constitution des dossiers soumis aux conseils de discipline possédant des notions théoriques en matière disciplinaire

### Pré Requis

Avoir un niveau intermédiaire ou confirmé

## Objectifs pédagogiques

Maîtriser la procédure disciplinaire pour mieux gérer les dossiers disciplinaires  
Perfectionner et sécuriser ses pratiques

## Méthodes et moyens pédagogiques

- À partir de cas pratiques, étude pragmatique de la mise en œuvre de la procédure disciplinaire en rappelant les règles à respecter durant la procédure : de la constitution du dossier disciplinaire à la prise de sanction par l'autorité territoriale
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

### Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

## Parcours pédagogique

• **Rappel pratique des différentes phases de la procédure disciplinaire :** engagement de la procédure, saisine du conseil de discipline, convocations, déroulement de la séance, rédaction du procès-verbal...

### • Cas pratiques

*À partir de documents remis à chaque participant, les stagiaires étudieront les différentes phases liées à la constitution d'un dossier disciplinaire :*

- Rédaction du rapport introductif de saisine du conseil de discipline par l'autorité territoriale
- Rédaction du courrier de l'autorité territoriale à l'agent l'informant de l'engagement d'une procédure disciplinaire à son encontre
- Rédaction de l'acte de l'autorité territoriale portant sanction de l'agent

### • Rappel des notions théoriques tout au long de la journée

- Droits et obligations des agents publics
- Notion de faute
- Distinction entre la faute et l'insuffisance professionnelle
- Sanctions applicables

## Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire, spécialiste de la discipline

## Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

**Modalités d'évaluation** : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation** : une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

**Attestations de la formation** : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

## Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

## Durée

**14.00** Heures

**2** Jours

## Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : **1 320.00**

Inter Adhérent (Par personne) : **1 220.00**



**Contactez-nous !**

Gaëlle DUCHER  
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418  
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org